

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND**

**OBJET : Rapport de l'administrateur de la S.E.M. Habitat du Pays Châtelleraudais  
- année 2013**

*Mesdames, Messieurs,*

*Conformément aux dispositions de l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales, les 5 conseillers municipaux siégeant au conseil d'administration de la S.E.M. Habitat doivent présenter le rapport d'activité de la société en conseil municipal. Il est rappelé que la Ville détient 52,5% des parts de la société, dont le capital social s'élève à 3 681 030 €.*

*Les comptes clos pour l'exercice 2013 ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire le 27 juin 2014.*

*Il est à noter à l'issue de cet exercice :*

- ◆ *un patrimoine immobilier qui compte 1842 logements et 21 locaux professionnels au 31/12/2013,*
- ◆ *un résultat comptable redevenu positif, établi à 395 K€, contre -132 K€ en 2012, traduisant un rétablissement notable de plusieurs paramètres de gestion de la société,*
- ◆ *un nombre de logements vacants qui baisse légèrement (119 logements au 31/12/2013 contre 149 au 31/12/2012), soit un taux de vacance qui passe de 8,5 % à 6,9 %,*
- ◆ *des impayés qui s'élèvent à 967 K€, contre 893K€ au 31/12/12, soit un taux d'impayés de 12 %. Les impayés des locataires partis sont toujours en augmentation, avec une forte proportion de dette de remise en état des logements,*
- ◆ *la vente de 8 logements, (552 000 €) et un dans l'immeuble neuf Place Emile Zola (170 900 €) à Châtellerault, atténuant la charge de cette opération dans les comptes de la société,*
- ◆ *l'engagement de l'opération de construction de la maison médicale « René Laennec » à Châtellerault, qui a été livrée en février 2014, et pour laquelle a été conclue la signature avec la commune de Châtellerault d'une convention visant un apport en compte courant d'associés remboursable, d'un montant de 277 000 €,*
- ◆ *la poursuite des travaux de résidentialisation des immeubles Georget, Saint Exupéry et Derouau, déclinés dans l'Opération de Renouvellement Urbain de la Plaine d'Ozon.*

*Le résultat locatif de la société, revenu à l'équilibre après 2 années difficiles, devrait progresser en 2014.*

\* \* \* \* \*

## **COMMUNE DE CHATELLERAULT**

### **Délibération du conseil municipal**

**du 15 octobre 2014**

**n° 33**

**page 2/2**

**VU** l'article L1524.5 du code général des collectivités territoriales relatif à la participation des collectivités locales et de leurs représentants aux instances des sociétés d'économie mixte,

**VU** la délibération n°8 du conseil municipal du 17 avril 2014, désignant des représentants à la SEM Habitat du pays châtelleraudais,

**CONSIDERANT** les pièces relatives à l'activité et aux comptes clos de la société pour l'année 2013,

Le conseil municipal, ayant délibéré, approuve le rapport d'activité de la SEM Habitat concernant le dernier exercice, clos au 31 décembre 2013, dont un extrait est joint à la présente délibération.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la sous préfecture, le 21/10/2014 n° 8588  
Publié au siège de la mairie, le 17/10/2014

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER